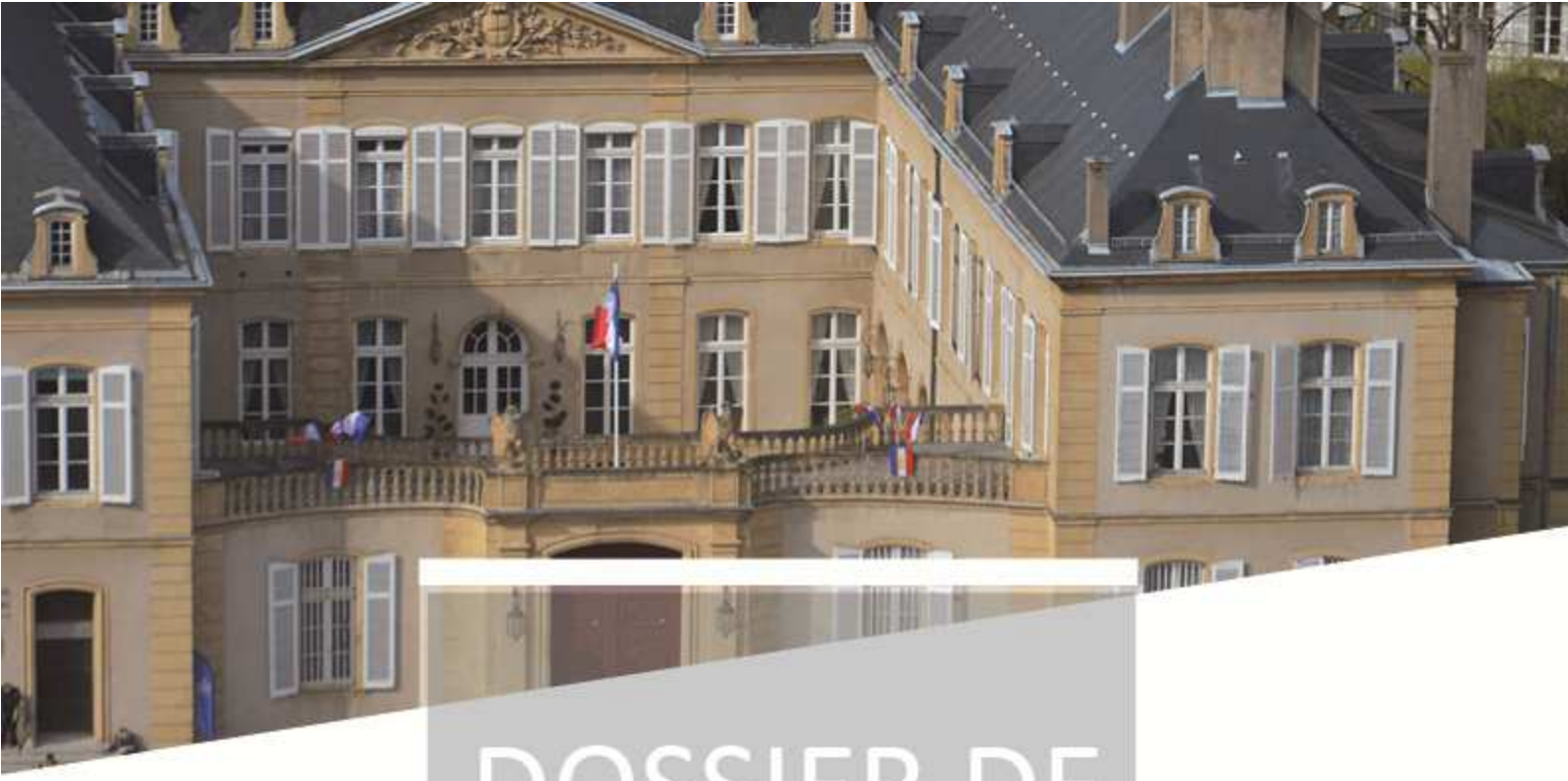

DOSSIER DE PRESSE

Signature du Pacte d'innovation Etat/Metz Métropole

en présence de Julien DENORMANDIE, secrétaire d'Etat

auprès du ministre de la Cohésion des Territoires

L'Etat en soutien de tous les territoires

Vendredi 7 septembre 2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA MOSELLE

Sommaire

Contexte
p.4

Le soutien apporté aux nouvelles métropoles
p.5

Le soutien apporté à l'investissement de tous les territoires
p.8

Les contrats de ruralité : un soutien particulier de l'Etat ancré dans la durée en faveur de 10 territoires ruraux
p.9

Le soutien apporté aux villes moyennes : le dispositif « Action cœur de ville »
p.13

Le soutien apporté aux quartiers politiques de la ville et les contrats de ville
p.15

Contexte

A l'occasion de l'inauguration du centre des congrès Robert Schuman, vendredi 07 septembre 2018, Julien DENORMANDIE, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des Territoires, signe avec Jean-Luc BOHL, président de Metz Métropole, le pacte métropolitain d'innovation traduisant l'accompagnement de l'Etat en faveur des nouvelles métropoles, afin de les accompagner et les soutenir dans leur développement durable, leurs démarches innovantes et leur rôle moteur dans l'alliance des territoires.

Au-delà du soutien affirmé en faveur des nouvelles métropoles, l'État accompagne tous les territoires dans le respect de leurs spécificités, qu'il s'agisse des territoires ruraux, de villes moyennes, des villes ou quartiers prioritaires pour la politique de la ville.

Il mobilise chaque année des crédits pour soutenir les projets des collectivités, dans le cadre :

- des Pactes Etat métropoles : 6 725 500 euros, dès 2018, pour la métropole de Metz ;
- des contrats de ruralité pour les territoires ruraux, et la mobilisation des crédits DETR (Dotation d'établissement aux territoires ruraux), DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) : 24 millions d'euros, en 2018, pour le département de la Moselle ;
- des conventions « Action cœur de ville » pour les villes moyennes : engagement de 5 milliards d'euros sur 5 ans au niveau national ;
- des contrats de villes, avec notamment le soutien aux associations qui œuvrent au quotidien pour les habitants des quartiers politiques de la ville (2,8 millions d'euros en 2018).

Le soutien apporté aux nouvelles Métropoles

Après Nancy et Strasbourg en 2017, l'Etat s'engage aujourd'hui à soutenir Metz Métropole dans son développement.

En effet, par décret du 27 septembre 2017, la communauté d'agglomération de Metz Métropole a accédé au statut de métropole à compter du 1er janvier 2018. Cette évolution institutionnelle se traduit non seulement par une extension substantielle des compétences obligatoires, mais aussi par une capacité à contractualiser, avec l'État autour des quatre axes :
- affirmer le rôle et la place des métropoles dans la nouvelle donne institutionnelle ;
- soutenir les métropoles dans leurs démarches d'innovation et stratégies de développement durable ;
- favoriser les coopérations entre elles et leurs territoires avoisinants ;
- mettre en réseau les métropoles afin qu'elles partagent les bonnes pratiques et puissent s'affirmer comme les démonstrateurs du savoir-faire français en matière d'innovation et d'ingénierie urbaines.

Le Pacte métropolitain d'innovation décline les engagements destinés à soutenir et conforter toutes les métropoles. Il traduit une collaboration et une relation forte avec l'Etat et permet d'accompagner les territoires métropolitains dans la mise en œuvre de politiques publiques d'excellence intégrées, exemplaires et durables.
Il vise à définir conjointement les stratégies d'innovation qu'il convient de déployer sur le territoire, en vue de participer aux deux dimensions majeures du développement territorial : compétitivité et attractivité.

En parallèle de l'élaboration de son projet métropolitain, développé autour de 3 ambitions fondatrices :
- la métropole des liaisons européennes *« riche de nouvelles alliances territoriales existantes et à développer » ;*
- la métropole de l'écologie urbaine et humaine, *« ingénieuse et audacieuse »* dans sa réponse à la variété des besoins et des modes de vie des habitants des territoires qui la compose ;
- la métropole Art & Tech*, « à la pointe de toutes les innovations, qui cultive l'audace et attire les populations créatives ».*

Metz Métropole a choisi d'orienter le pacte sur ces deux dernières ambitions avec, comme fil rouge, la reconversion des friches urbaines pour expérimenter et bâtir la ville de demain.

Offre foncière hors norme au cœur du territoire métropolitain, les friches urbaines constituent un potentiel d'expérimentation insoupçonné afin d'imaginer et de tester de nouvelles stratégies.

Le Pacte d'innovation est complété par un volet « coopération territoriale » qui visera plus

particulièrement à soutenir les démarches menées par la métropole avec ses territoires voisins, sur des sujets liés à la mobilité, à l'agriculture péri-urbaine et l'alimentation et au développement économique. La solidarité territoriale, la complémentarité des excellences et la mise en œuvre des synergies positives constituent les fondements et les garanties d'un développement « gagnant-gagnant » pour la Métropole.

Le pacte Etat Métropole de Metz en actions et chiffres

Un montant total d'investissement de 14 670 000 d'euros en faveur du territoire
Dont 6 725 500 euros apportées par l'Etat dès 2018, pour le financement de 18 actions :

- **12 au titre du volet innovation ;**
- **6 au titre du volet territorial.**

Zoom sur quelques projets

Les deux sites emblématiques sur lesquels la Métropole va investir massivement sont le plateau de Frescaty, ancienne base aérienne 128, cédée à Metz-Métropole dans le cadre des restructurations militaires intervenues en 2009, et le site de TCRM-BLIIDA, ancienne friche industrielle et désormais consacré tiers-lieu de création, de production, d'innovation artistique et numérique (labellisé LORn'TECH).

- 4 145 000 euros de l'Etat en faveur le plateau de Frescaty

Le plateau de Frescaty, (ancienne base aérienne 128) constitue par sa complexité et son immensité (380 ha) l'emprise la plus symbolique et celle rassemblant le plus d'enjeux pour la Métropole. Ce territoire doit devenir un laboratoire d'expérimentation et d'innovation, un démonstrateur de ville durable unique en France et en Europe, au service d'une croissance verte durable et inclusive.

Il s'agira d'aider à dynamiser ce territoire, situé entre ville et campagne, entre centre bourgs et zones d'activités. La mobilité et l'accessibilité de la zone sera un enjeu majeur, de même que l'implantation de nouvelles mobilité, le développement d'activité agricole et la préservation des espaces naturels.

- 675 000 euros en faveur de la montée en puissance de TCRM BLIDA.

Tiers-lieu de création, de production, d'innovation artistique et numérique, TCRM BLIDA est aujourd'hui un véritable laboratoire de partage et de prospective pour les projets créatifs. Il s'agira à travers le pacte d'accompagner la montée en puissance du site.

Mais aussi :

- 1 037 500 euros en faveur des liaisons campus du Saulcy- Caserne Roques ;

- 200 000 euros en faveur de la mise en valeur du Mont-Saint-Quentin ;

- 475 000 euros dans le cadre du volet de coopération territoriale (dont 268 000 € en faveur de la zone Actisud).

L'intégralité du document est téléchargeable sur le site internet de l'Etat en Moselle.

Le soutien à l'investissement de tous les territoires

Le soutien financier aux investissements portés par les collectivités

Ainsi, en 2018, ce sont 1,046 milliard d'euros qui seront mobilisés au niveau national au titre de la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) auxquels s'ajoutent 615 millions d'euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), et toutes les autres aides financières accordées sur des politiques publiques spécifiques (contrats de Plan Etat-Région, sport, culture, transition énergétique,.).

Les aides de l'Etat en faveur des territoires mosellans en quelques chiffres :

⇒ **la Dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) :**
- 44 millions d'euros depuis 2016 dont 16,5 millions d'euros en 2018 ;
- et 398 projets d'investissement soutenus par des subventions de l'Etat en 2018.

⇒ **la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en faveur des grandes priorités d'investissement : 17 millions d'euros depuis 2016 dont 3,6 millions d'euros en 2018** en faveur des grandes priorités d'investissement : 25 dossiers financés en 2018 dont 13 ont concerné la mobilité, 4 la mise aux normes de bâtiments, 6 la rénovation thermique et 2 les établissements scolaires.

⇒ **la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en faveur des contrats de ruralités et des centres bourgs: 11,3 millions d'euros depuis 2016 dont 3 millions d'euros en 2018** (17 projets financés en 2018).

⇒ **le fonds national d'aménagement et du développement du territoire (FNADT)** dans le cadre du contrat de Plan Etat – Région : **4,2 millions d'euros depuis 2016 dont 721 530 euros en 2018** pour 11 projets directement portés par les collectivités mosellanes en faveur de l'attractivité de leur territoires.

L'État engage donc 76,5 millions d'euros en faveur des territoires mosellans depuis 2016, dont près de 24 millions d'euros en 2018.

L'ensemble des subventions accordées par l'Etat est en ligne sur le site internet de l'Etat en Moselle à l'adresse suivante :
http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales/Subventions

Les contrats de ruralité : un soutien particulier de l'Etat ancré dans la durée en faveur de 10 territoires ruraux

Qu'est ce que c'est ?

Ce nouveau dispositif doit permettre d'accompagner l'émergence et la mise en œuvre de projets de territoires partagés entre l'Etat et les collectivités territoriales. Doté de crédits spécifiques de l'Etat chaque année, il favorisera également la constitution d'un cadre de cohérence des investissements publics.

Chaque contrat doit s'articuler, dans une logique de projet de territoire, autour de 6 volets :

- accès aux services et aux soins (ex : maisons de services au publics, maisons de santé pluri professionnelles…) ;
- revitalisation des bourgs centres (ex : redynamisation du commerce…) ;
- attractivité du territoire (ex : économique, numérique, touristique…) ;
- mobilités (ex : plate forme de mobilité, parkings de covoiturage, installation de bornes pour véhicules électriques…) ;
- transition écologique ;
- cohésion sociale (politique locale en faveur de la petite enfance, des jeunes, des séniors, culture…).

Il doit recenser les actions et calendriers prévisionnels de réalisation et les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre.

Il s'agit de coordonner les moyens techniques, financiers et humains afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire, fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans les territoires pour donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets.

Les contrats en Moselle

9 contrats ont été signés en 2017, sur les territoires suivants :

- le PETR Sarrebourg Moselle Sud ;
- la Communauté de Communes (CC) de Cattenom et environs ;
- la CC du Sud messin ;
- la CC Du district urbain de Faulquemont ;
- la CC du Saulnois ;
- la CC du pays de Bitche ;
- la CC de l'agglo Saint-Avold centre mosellan ;
- la Communauté d'Agglomération (CA) Sarreguemines confluences ;
- la CC de l'arc Mosellan.

Un contrat inscrit dans la durée

Les contrats signés en 2017 couvriront la période 2017-2020.
Les suivants porteront sur une période de 6 ans, avec une clause de révision à mi-parcours.

Les financements alloués aux contrats de ruralité

En 2017, comme en 2018, un peu plus de 3 millions d'euros de crédits spécifiques DSIL au financement des actions portées par les collectivités dans le cadre de ces contrats (soit plus de 6 millions d'euros pour les 2 premières années des contrats).

Ces crédits s'ajoutent aux crédits de droit commun de l'Etat tels que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui participent également au financement des actions.

Ainsi en 2018, l'Etat a participé pour 5,9 millions d'euros (DSIL+DETR) au financement de 17 actions inscrites dans les contrats de ruralité.

Ont ainsi été financées en 2018 des actions contribuant à :
- la création de nouveaux services publics à la population : accueil périscolaire et réhabilitation de l'école maternelle du centre à Saint-Avold, création de pôle de soins à Woustviller et Lixing-les-Rouhling, une maison d'assistantes maternelles à Hundling ;
- la mobilité : aires de covoiturage à Buchy et Saint-Avold ;
- l'attractivité du territoire : aménagement du site du lac vert à Mittersheim, création d'une véloroute le long du canal de la Marne au Rhin dans le Saulnois et pays de Sarrebourg, ou de sentiers de randonnées ;
- l'attractivité touristique : parc pédagogique des salines royales à Dieuze, rénovation de la citadelle de Rodemack ;
- et l'attractivité des centres villes : création d'une zone de rencontre en centre-ville de Bitche, ou revalorisation des rues commerçantes de Faulquemont.

Quelques autres exemples du soutien apportés par l'Etat aux territoires ruraux

L'Etat soutient le développement des maisons de services au public

Les Maisons de services au public (MSAP) sont des guichets d'accueil polyvalent chargés d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics. Elles délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. De l'information transversale de premier niveau à l'accompagnement de l'usager sur des démarches spécifiques, les MSAP articulent présence humaine et outils numériques.

En Moselle, 9 MSAP sont portées par la Poste et 2 MSAP par les collectivités :

- Morhange ouverte depuis septembre 2017 ;

- Vic-sur-Seille qui vient d'être inaugurée en août 2018 ;
- des réflexions sont en cours, et bien avancées dans le pays de Sarrebourg.

L'ensemble de ces projets s'inscrit dans les contrats de ruralité.

Les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP)

L'Etat poursuit sa politique de soutien en faveur des maisons de santé pluridisciplinaires en milieu rural.

Les MSP permettent de favoriser les coopérations entre professionnels du secteur médical et paramédical, d'optimiser le temps médical et surtout de répondre aux craintes d'isolement tant des jeunes médecins que des populations. Elles répondent aujourd'hui à un réel besoin dans certains secteurs du département déficitaire en offre de soin.

Le département de la Moselle dénombre 12 MSP, dont 7 portées par les collectivités locales (Abreschviller, Hundling, Morhange, Metzervisse, Grostenquin, Dieuze, et Goetzenbruck).

Les projets portés par les collectivités peuvent notamment bénéficier d'un soutien financier de l'Etat à l'investissement de 100 000 euros au titre du contrat de plan Etat-Région (en complément d'autres aides mobilisables telles que la DETR, le FSIL).

L'accès au numérique des territoires et la réduction de la fracture numérique

L'amélioration de la couverture internet haut débit et mobile des territoires ruraux par la suppression des « zones blanches » constitue une priorité de l'action de l'État.

Couverture numérique fixe du territoire

Le Plan France Très Haut Débit vise à couvrir l'intégralité du territoire national en très haut débit d'ici 2022, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations, en maximisant le recours à la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH). Pour atteindre cet objectif, il mobilise un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, partagé entre les opérateurs privés, les collectivités territoriales et l'État. L'initiative publique fait l'objet de projets de dimension au moins départementale, aidés par l'Etat. Elle reste indispensable dans les zones d'habitat relativement peu dense.

L'objectif est d'assurer sur ces territoires une desserte Ftth de 100 % des territoires des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés d'ici 2020.

En Moselle, le syndicat Moselle fibre porte ce projet sur la majorité des zones d'initiative publique et bénéficie, par décision du Premier ministre du 13 avril 2016, d'un accord préalable de principe de participation de l'Etat pour un plafond de subvention de 65 millions d'euros.

Actions en faveur de la couverture mobile des territoires

L'État poursuit le travail de résorption des zones blanches en téléphonie mobile.

Dans le cadre des deux programmes de résorption des zones blanches dans les centres bourgs, 30 communes ont été reconnues en Moselle par arrêté février 2016, mai 2017 et juillet 2018.

Le Gouvernement souhaite aujourd'hui poursuivre la couverture du territoire, et met en place, à la suite de l'accord historique signé en janvier 2018 avec les opérateurs visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les français, un nouveau dispositif de couverture ciblée par lesquels les opérateurs ont l'obligation de couvrir 5 000 nouveaux sites chacun.

Chaque année une liste de 600 à 800 sites par opérateurs sera établie par le Gouvernement et transmise aux opérateurs qui auront entre 12 et 24 mois pour les couvrir.

Le soutien aux villes moyennes : le dispositif Action coeur de ville

Qu'est ce que le programme « Action Cœur de ville » ?

Présenté le 14 décembre 2017 par le Premier ministre à l'occasion de la 2ème conférence nationale des territoires, le plan « Action cœur de ville » est une démarche pluriannuelle en faveur de la revitalisation des centres-villes des agglomérations de taille moyenne. Il vise à créer les conditions efficientes du renouveau et du développement de ces villes en mobilisant les moyens de l'Etat et de ses partenaires en faveur de la mise en œuvre de leurs projets de territoire.

Ces territoires n'avaient pas été identifiés jusqu'à présent comme relevant d'une nature particulière, mais il a semblé nécessaire aujourd'hui face à ces enjeux qui bouleversent notre territoire (métropolisation, centralisation régionale, essor commercial des périphéries, rurbanisation) de concevoir une politique spécifique d'accompagnement.

Aujourd'hui, ce sont 222 villes qui ont été retenues au niveau national pour bénéficier de ce dispositif, dont 5 en Moselle :

- ⇒ **Thionville ;**
- ⇒ **Forbach ;**
- ⇒ **Sarreguemines ;**
- ⇒ **Sarrebourg ;**
- ⇒ **Saint-Avold.**

Cœur de ville est un plan important qui doit faciliter le travail et les projets des élus des territoires.

La mobilisation de tous les partenaires et les financements

Ce plan inédit doit être un exemple de mobilisation collective de tous les partenaires autour des collectivités et de leur projet de redynamisation du cœur de ville (Etat, CDC, Action logement, ANAH mais également les chambres consulaires, EPFL, associations de commerçants, bailleurs ….).

Plus de 5 milliards d'euros seront mobilisés sur <u>5 ans</u> par les 3 principaux partenaires financiers :

- ⇒ **Dont 1 milliard d'euros de la Caisse des Dépôts en fonds propres, 700 millions d'euros en prêts ;**
- ⇒ **1,5 millions d'euros d'Action Logement ;**
- ⇒ **Et 1,2 millions d'euros de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).**

L'Etat mobilisera également des financements pour soutenir les projets d'investissement, via notamment la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la Dotation

d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou le Fond National d'Appui et au Développement du Territoire (FNADT).

Le point en Moselle

Deux communes ont déjà signé avec l'Etat la convention–cadre qui servira de document de départ à l'élaboration du plan d'action et de la stratégie menée par la collectivité :

- ⇒ **Thionville, le 29 juin 2018.**
- ⇒ **Forbach, le 19 juillet 2018.**

La commune de Sarrebourg signera le contrat le 27 septembre 2018.

Les conventions de Saint-Avold et de Sarreguemines sont en cours d'élaboration et devraient être signées avant la mi-octobre.

Les collectivités auront ensuite 5 ans pour élaborer leur stratégie d'action, définir et mettre en œuvre leurs projets.

La signature de ces conventions, marque le point de départ de la mise en œuvre concrète du dispositif. Une phase dite « d'initialisation » va donc, aujourd'hui, s'ouvrir (pour une période qui ira de 6 mois, à 18 mois maximum) pour permettre le rendu des dernières études et de finaliser le projet, avant une phase de déploiement pour la mise en œuvre concrète des actions.

Dès 2018, certains projets bénéficieront de financements de l'Etat.

Un comité de suivi départemental a été mis en place par le préfet de la Moselle pour faire un point d'avancement régulier et permettre à toutes les collectivités d'échanger sur leurs bonnes pratiques, leurs expériences et leurs difficultés.

Le soutien apporté aux quartiers prioritaires de la ville (QPV) et les contrats de ville

La mobilisation en faveur des habitants des quartier politique de la ville se poursuit dans le cadre des contrats de ville signés en 2015 pour la période 2015-2020.

En Moselle :

- 24 quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) ;

- près de 68 000 habitants concernés ;

- 10 contrats de Ville, signés entre juillet et novembre 2015.

Ce soutien se traduit par une mobilisation de tous les partenaires, Etat, collectivités locales, bailleurs, associations de proximité, …

Cette mobilisation pour l'Etat est également financière dans le cadre des crédits dédiés chaque année au financement des actions menées par les acteurs de terrain en faveur des habitants :

- **2,86 millions d'euros en 2018, comme en 2017, en faveur des associations ;**

- une dotation politique de la ville (DPV) en faveur des projets d'investissement des collectivités locales de 2 M€ en 2018 (2.1M€ en 2017) qui a permis le financement de 9 projets portés par les communes de Woippy, Fameck, Forbach, Behren-les-Forbach et Uckange ;

- le financement de 49 postes d'adulte relais en contact direct avec les habitants ;

- 40 millions d'euros au titre de la Dotation de solidarité urbaine (DSU) en 2018 dont 31,5 millions d'euros pour les communes ayant au moins un quartier politique de la ville (en augmentation de 4.65 % par rapport à 2017) ;

- la rénovation urbaine dans le cadre du nouveau programme NPNRU, concerne, en Moselle, 10 quartiers.

Auxquels s'ajoutent dans le cadre de la grande mobilisation nationale souhaitée par le président de la République :

- 1 300 postes supplémentaires de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers ;

- la poursuite du dédoublement des classes de CP et CE1 en réseau d'éducation prioritaire (REP) et REP+ ;
- 30 000 offres de stages pour les collégiens des réseaux d'éducation prioritaires (REP +) ;
- la mise en place des emplois francs ;
- le renforcement du partenariat avec les associations avec l'attribution de 15 millions d'euros complémentaires au niveau national.